

Coronavirus

Liste des événements, manifestations, réunions et autres rassemblements annulés ou reportés en raison des mesures fédérales prises ce 12 mars 2020 afin de ralentir la propagation du Covid-19.

- 14 mars : grand feu de Spontin
grand feu de Godinne,
festivités du Carnaval pour les écoles d'Evrehailles (libre et communale),
Opération Arc-en-ciel ;
- 16 mars : réunion de présentation du projet de transformation du complexe sportif à Purnode,
séance d'information Opération Rénov' Energie à la salle du Maka à Yvoir ;
- 19 mars : Ciné-débat à la gare de Spontin ;
- 20 mars : cours de wallon à Yvoir ;
- 21 mars : grand feu de Mont,
marche fédérale par les Batteurs de cuir de Dinant (départ salle la Victorieuse) à Evrehailles,
Balade découverte « Roches et Eau » à Godinne (dans le cadre des Journée de d'eau),
Concours de couyon (3^e manche) à la salle de Houx,
Repair Café à Spontin ;
- 22 mars : thé dansant du CCA à la salle du Maka à Yvoir,
marche Adeps de l'Amicale Belgo Ukrainienne Yvoir-Anhée au départ du Collège de Godinne ;
- Du 26 au 29 mars, le Grand nettoyage de printemps (reporté en septembre) ;
- Du 27 au 30 mars, la fête foraine à Yvoir ;
- 28 mars, le déjeuner interculturel Samedi solidaire au centre Croix-Rouge d'Yvoir ;
- 29 mars : jogging des cloches par l'école communale de et à Godinne,
fête foraine d'Yvoir (le W.-E. entier),
balade guidée aux alentours du Bocq à Spontin (dans le cadre des Journée de l'eau) ;
- 31 mars : Cross inter-écoles communales à Purnode ;
- Du 3 au 5 avril : expo Art'Monie à la Grange de la Vieille Ferme de Godinne ;
- 4 avril 2020 : Trails du Bail Run au départ d'Evrehailles ;
- Du 6 au 9 avril : la plaine communale à la salle du Maka
- 19 avril : Ronde de la Cervoise à Evrehailles.

Egalement annulés : tous les ateliers du CPAS et/ou du Plan de Cohésion sociale jusqu'au 10 avril 2020 inclus.

Pour les activités qui sont reportées, les nouvelles dates ne sont pas encore fixées (cela dépend de la durée de la crise actuelle).

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle ne contient notamment pas les rassemblements purement privés, qui sont également interdits.